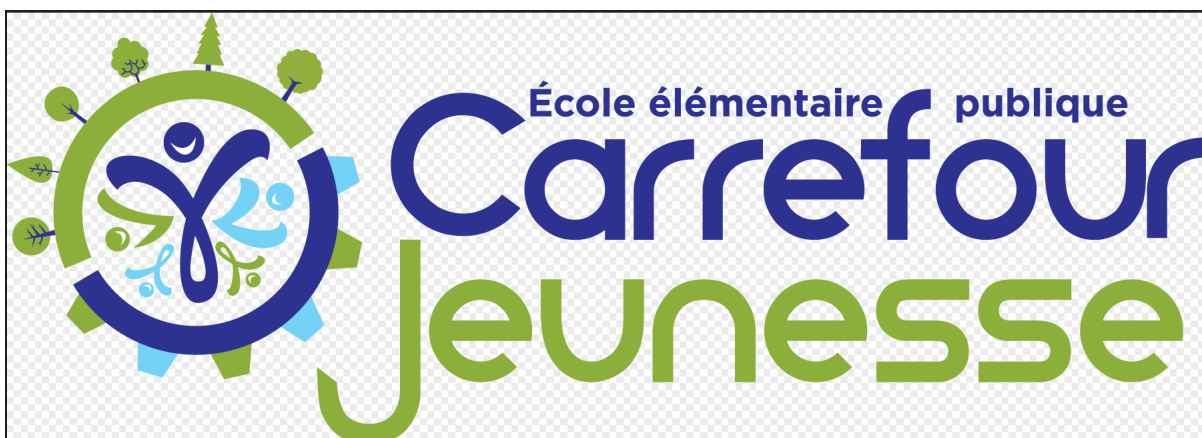




Plan de prévention et d'intervention de l'intimidation et de la cyberintimidation

2023-2024

Tables des matières

Définition de l'intimidation et la cyberintimidation	p. 3
Objectifs	p. 4
Comité	p. 4
Communication et mode de diffusion	p. 5
PLAN des stratégies de prévention, d'intervention, de soutien et de suivi:	
• Prévention	p. 5-6
• Intervention	p. 7
• Soutien	p. 8-9
• Suivi	p. 9
Guide à l'intention des parents	p. 10
Formations pour le personnel	p. 10
Ressources	p. 11

Ce document appui la mise en oeuvre des consignes de la NPP 144 (Prévention de l'intimidation et intervention) du Ministère de l'éducation de l'Ontario ainsi que la directive administrative du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école). ([ADE-09-DA4](#) et [NPP 144](#))

Définition de l'intimidation et la cyberintimidation

L'**INTIMIDATION** est un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois :

- (a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet:
 - (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
 - (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école;
- (b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou les besoins particuliers.

La **CYBERINTIMIDATION** est l'utilisation des formes de technologie (p. ex., téléphone cellulaire, courriel, messages textes et sites de réseautage social) pour blesser, humilier, menacer ou exclure une personne, et ce à plusieurs reprises.

Exemples de cyberintimidation :

- a. Se faire passer pour une autre personne en utilisant son nom.
- b. Afficher des insultes sur la page de quelqu'un d'autre.
- c. Répandre des secrets ou des rumeurs à propos de quelqu'un.
- d. Envoyer des courriels, messages textes blessants ou menaçants.
- e. Afficher en ligne des photos gênantes d'une personne.
- f. Créer un site Web pour se moquer des autres.
- g. Harceler les autres joueurs dans des jeux vidéo en ligne.

La **VIOLENCE** est une manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou d'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Les types d'intimidation et de cyberintimidation

Ils se caractérisant par des interactions malsaines pouvant s'exprimer de diverses manières:

- a. **physique**: coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels
- b. **verbale**: insultes, moqueries ou remarques sexistes, racistes ou homophobes, menaces
- c. **sociale**: exclusion d'un groupe ou propagation de rumeurs
- d. **électronique (cyberintimidation)**: Elle peut se faire de façon plus discrète par le biais des technologies de l'information et des communications telles courriel, téléphone portable, messagerie texte, sites Web, outils de médias sociaux ou par tous les autres moyens techniques (p.ex., propagation de rumeurs, d'images/photos ou de commentaires blessants).

Objectifs

Afin de rendre le milieu scolaire sécuritaire, inclusif et tolérant, l'école élémentaire et secondaire publique Carrefour Jeunesse s'engage à faire la mise en oeuvre d'un plan de prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation qui soutient :

- La sécurité des élèves et du personnel;
- Le climat scolaire positif et la discipline progressive;
- La culture bienveillante.

Le respect pour tous demeure la priorité et tous gestes d'intimidation et de cyberintimidation seront adressés puisque l'intimidation est un problème sérieux qui peut avoir de graves conséquences pour les élèves concernés, leurs familles, leurs camarades et leur communauté.

Afin d'appliquer les stratégies de prévention, d'intervention, de soutien et de suivi, l'école élémentaire et secondaire publique Carrefour Jeunesse utilise un système de renforcement positif (**lingots d'or**) et elle assure que les victimes se sentent entendus, écoutés et appuyés lors d'incidents en lien avec l'intimidation, mais surtout, afin de limiter que les incidents se reproduisent.

Comité

Le comité responsable du plan de prévention de l'intimidation a pour but d'offrir un milieu sécuritaire et tolérant pour tous les élèves et les membres du personnel. Le comité est formé d'une variété de personnes afin de représenter le milieu scolaire.

Chaque membre représente la collectivité afin d'être la voix:

- des élèves;
- des familles;
- des membres du personnel;
- de la communauté.

Le comité se rencontre au **minimum deux fois** par année et idéalement afin de soutenir un climat scolaire positif et accueillant dans l'école, le tout, lié à l'approche globale et autres initiatives associées au bien-être des élèves.

Comité de révision du plan de prévention de l'intimidation	
Direction d'école et des autres membres du personnel du conseil scolaire	Stéphane Bellfof (directeur-adjoint)
Personnel scolaire (enseignants, TES, etc.)	Chloé Meloche (TES), Lisa Sunderland-Léger (ens.), Chantal Lalonde (TES),
Membre de la communauté	Sabrina Tremblay
Dates de rencontres: (s'assurer d'avoir au moins deux rencontres, préférablement une dès le début de l'année scolaire) 4 octobre 2023 et 4 décembre 2023 et 6 mai 2024	

PLAN des stratégies de prévention, d'intervention, de soutien et de suivi

Le plan de prévention de l'intimidation suit les étapes de la **discipline progressive**, chaque intervention tient compte des facteurs suivants : l'âge, la fréquence, l'intensité, l'intention, les facteurs atténuants et les antécédents de l'élève.

Nous nous assurons de communiquer efficacement ce plan à toute la communauté scolaire afin d'assurer une harmonisation des pratiques de prévention, d'intervention, de soutien et de suivi.

- Le plan de prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation
- Le [**PLAN D'ACTION POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION**](#)
- Le tableau [**niveaux de comportement**](#)
- [**L'arbre décisionnel**](#)
- Le code de vie ([**code de vie en révision**](#))
- Les continuums d'[**intimidation**](#) et de [**cyberintimidation**](#)

Communication :

Le plan sera disponible sur le site Web de l'école, mais également, divers moyens de diffusion pourraient être utilisés afin de permettre à tous d'en prendre facilement connaissance. Le plan sera présenté au conseil d'école, au personnel et principalement, aux élèves en salle de classe.

* Une version papier pourrait être fournie sur demande

Prévention :

Les stratégies de prévention sont appliquées quotidiennement et rigoureusement afin d'assurer que l'école élémentaire et secondaire publique Carrefour Jeunesse soit sécuritaire, inclusive et tolérante. La promotion des relations saines et le respect de tous demeurent la priorité pour favoriser un climat scolaire positif et bienveillant.

Dans le souci de préserver un climat scolaire positif, toutes formes d'intimidation ou de violence ne seront aucunement tolérées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école, ainsi que dans les autobus et lors de toutes activités scolaires.

Le tableau ci-dessous indique les actions et les moyens possibles à exploiter pour appuyer la mise en œuvre du plan.

Actions	Moyens
Élaboration/Révision du plan de prévention de l'intimidation	- D'organiser au moins deux rencontres pour la consultation auprès des membres du comité. - D'harmoniser le plan de prévention de l'intimidation selon le code de conduite de l'école. - De préciser les attentes comportementales à respecter (les attentes comportementales sont alignées avec les besoins de l'école et elles sont énoncées dans le code de vie) en enseignant explicitement les comportements positifs. - D'analyser les données spécifiques du sondage QMSCP pour le climat scolaire afin d'accentuer la supervision dans les zones de situations problématiques (endroits problématiques, coins isolés) et ainsi demeurer vigilant et attentif. - D'établir un système de renforcement positif (CSP) en mettant en place des activités favorisant le développement du caractère, la résolution de conflits de façon pacifique ainsi que des initiatives de leadership. - D'impliquer les élèves dans le choix des conséquences possibles face aux écarts de conduite. - D'offrir la formation et les ressources nécessaires aux membres du personnel.
Présenter le plan de prévention de l'intimidation aux élèves, aux membres du personnel et aux familles	- D'assurer une communication efficace auprès des élèves, de tous les membres du personnel ainsi que des familles. <i>N.B. Le partage d'information et de ressources uniquement sur le site Web de l'école n'atteint pas toute la communauté scolaire.</i> - D'assurer une bonne compréhension de ce qu'est l'intimidation (différencier l'intimidation, l'agression et la taquinerie), la différence entre dénoncer et moucharder, les motifs (religieux, raciale, sexuel, handicap, statut économique, origine ou tout autre différence qui apporte un jugement inacceptable) ainsi que les effets à court et à long terme chez les victimes. - D'encourager les élèves à se confier et à dénoncer en s'assurant que les élèves sachent à qui ils peuvent se confier selon l'endroit de l'incident (salle de classe, lieux de transition, cour de l'école, autobus, à l'extérieur du terrain de l'école).
Mise en oeuvre du plan de prévention de l'intimidation aux élèves, aux personnel et aux familles	- D'enseigner explicitement les comportements attendus (clairs et utilisés par TOUT le personnel). - De favoriser le climat positif et sécuritaire selon l'approche globale pour harmoniser les interventions à l'échelle de l'école. - D'établir des liens authentiques avec les élèves pour favoriser la communication, et surtout, la confiance. - D'encourager les élèves à se confier et à dénoncer en s'assurant que le processus de dénonciation est connu de tous. - Élaborer un calendrier face aux interventions (ateliers, activités et rencontres du comité): • Ressources pour l'élémentaire • Ressources pour l'intermédiaires et le secondaire

Intervention :

Les stratégies d'intervention à l'école élémentaire et secondaire publique Carrefour Jeunesse pour contrer l'intimidation sont harmonisées avec le code de vie et l'arbre décisionnel afin d'assurer des comportements sécuritaires, inclusifs et tolérants. La dénonciation de tout geste fera l'objet d'une enquête.

Chaque incident sera traité individuellement, en tenant compte des facteurs atténuants, des facteurs particuliers ainsi que des facteurs suivants : l'âge, la fréquence, l'intensité, l'intention, les facteurs atténuants et les antécédents de l'élève.

FACTEURS ATTÉNUANTS: L'élève est incapable de contrôler son comportement et comprendre les conséquences de ses gestes. **Sa présence dans l'école ne pose pas de risque** pour la sécurité des autres.

FACTEURS PARTICULIERS (autres facteurs): l'âge, les antécédents, le profil (étude du DSO, PEI, évaluation, contexte social, démographique et perceptuel et toutes autres informations pertinentes afin d'avoir un portrait de l'élève).

Les interventions possibles auprès de l'élève :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;

Si le problème persiste malgré les interventions éducatives, on doit recourir à une intervention plus intensive.

- Discuter avec l'élève face à l'incident (retour sur les faits) et communication avec le parent/tuteur;
- Discuter avec l'élève et les parents/tuteurs pour examiner le problème et les solutions éventuelles y compris explorer les causes sous-jacentes de ce comportement agressif et malgré les défis, reconnaître aussi les forces de l'élève;
- Mener une discussion avec les élèves (ex. les blessures engendrées par l'intimidation, comment les pairs peuvent contribuer à la prévention de l'intimidation et surtout, comment dénoncer sans appréhension);
- Identifier les mesures de soutien disponibles au sein de l'école, du conseil scolaire et de la collectivité pour appuyer les interventions destinées à l'élève qui commet des actes d'intimidation;
- Choisir une intervention appropriée ([fiche d'interventions](#)) et fondée sur les besoins de l'élève (ex. consultations individuelles, soutien en santé mentale, soutien aux parents/tuteurs, formation en habiletés et compétences);
- Inciter les parents/tuteurs à faire appel aux ressources et soutiens appropriés offerts (section pour les parents dans le [continuum de la prévention de l'intimidation](#)).

Les **stratégies d'intervention** privilégiées afin d'éviter que la situation se poursuive ou se reproduise:

- révision des stratégies
- geste réparateur
- communication avec les parents/tuteurs/tutrices
- rencontre élève/parent/direction
- référence aux services à l'élève
- référence à des services externes sociaux ou communautaires
- rencontre avec le travailleur social de l'école afin d'avoir un intervenant neutre dans la situation
- conséquences appliquées à l'interne (discipline progressive), suspension

Tous les employés du CEPEO doivent signaler à leur direction les incidents graves d'intimidation impliquant des élèves.

Soutien et suivi :

Procédures lors d'un acte d'intimidation

Tous les actes d'intimidation détectés ou divulgués doivent être rapportés à la direction le plus rapidement possible par quiconque en est témoin ou victime. Ils seront traités de manière confidentielle en respectant l'anonymat de la personne qui dénonce un acte de violence ou d'intimidation.

Lorsqu'un incident est dénoncé:

1. L'intervenant:
 - a. Écoute avec attention et empathie le problème.
 - b. Documente afin de garder des preuves.
 - c. Assure un suivi pour protéger la personne ayant subi de l'intimidation.
2. Suite à la réception d'une plainte, la direction ou la direction adjointe prend la responsabilité de l'enquête et assume le dossier. Une entrevue sera menée auprès :
 - a. De l'élève qui se sent intimidé;
 - b. De l'élève accusé d'avoir commis un geste d'intimidation;
 - c. Des témoins.
3. Lors des entrevues, tout est documenté en notes détaillées afin que la direction puisse recueillir, valider et analyser l'information selon la [fonction du comportement](#).

***Si lors de l'enquête préliminaire, la direction croit que l'incident représente une situation menaçante pour les membres de la communauté scolaire, elle doit immédiatement initier la procédure d'évaluation du risque et de la menace.**

4. Les parents de la victime ainsi que ceux impliqués sont informés.
5. Pendant que la direction mène son enquête, il est possible que celle-ci prenne des mesures disciplinaires envers la personne ayant commis un geste d'intimidation. Suite à l'enquête, lorsque la direction est en mesure de confirmer que l'élève a fait l'objet d'un geste d'intimidation, l'une ou plusieurs mesures selon la discipline progressive sera ou seront appliquée/es envers l'élève ayant commis un geste d'intimidation :
 - a. Des mesures disciplinaires selon le code de conduite de l'école incluant les mesures énoncées selon le plan de prévention de l'intimidation;
 - b. Une référence aux Services éducatifs, volet de l'Enfance en difficulté;
 - c. Une suspension selon l'article 306;
 - d. Une suspension selon l'article 310, pouvant mener à une recommandation de renvoi.

La décision d'une suspension, relève de la direction de l'école ([procédures de suspension](#)).

*Il est important de prendre en considération les antécédents et les facteurs atténuants (fréquence, situation familiale, maturité de l'élève, etc.) avant de déterminer la conséquence. Le choix de la conséquence appropriée doit aussi tenir compte des éléments suivants : apprentissage pour l'élève, soutien pour l'élève et participation des parents.

6. Un accompagnement rigoureux (suivi selon le plan de protection des victimes) est mis en place pour l'élève ayant fait l'objet d'intimidation, pour l'élève ayant été accusé d'intimidation et pour toutes autres personnes impliquées incluant les parents selon les besoins spécifiques de l'enquête.

7. Des suivis réguliers auprès des victimes seront faits afin d'assurer que celles-ci se sentent appuyées et en sécurité sans avoir peur d'être victime à nouveau (celles-ci seront informées des mesures et des suivis effectués par l'école).

L'école élémentaire et secondaire publique Carrefour Jeunesse reconnaît l'importance du suivi. Des mesures de soutien sont offertes aux personnes ayant été impliquées aux gestes d'intimidation pour assurer un milieu sécuritaire et tolérant qui prône les relations saines et le respect de tous pour un climat scolaire positif et bienveillant.

Mesures possibles:

- Counselling
- Référence aux services externes
- Plan d'escalade
- CICO
- Plan de sécurité
- Enseignement des habiletés sociales
- Résolution de conflit
- Jumelage avec un pair
- Contrat d'engagement

Il est essentiel de reconnaître que dans une dynamique d'intimidation il y a trois groupes et les interventions doivent être ciblées. L'élève qui subit doit apprendre à ne pas avoir peur, l'élève qui commet doit apprendre à réaliser l'ampleur des gestes et l'élève qui témoigne doit apprendre à dénoncer sans avoir peur d'être une prochaine victime.

Les différents acteurs dans une situation d'intimidation		
L'élève qui subit Comment appuyer	L'élève qui commet Comment appuyer	L'élève qui témoigne Comment appuyer

Guide à l'intention des parents

Si vous pensez que votre **enfant subit, témoigne ou commet un geste d'intimidation** :

- 1) Écouter votre enfant pour obtenir le plus de détails possibles tout en restant calme: Recueillir l'information (Que s'est-il passé? Qui est impliqué? Est-ce la première fois que ça se produit?).
- 2) Rassurer et féliciter votre enfant en soulignant son courage et qu'il/elle a pris la bonne décision (Je suis fier que tu m'aies averti. Je regrette ce qui t'es arrivé.).
- 3) Communiquer, le plus rapidement possible, avec la direction de l'**école élémentaire et secondaire publique Carrefour Jeunesse** au **613-446-1248** pour signaler l'intimidation. Par la suite, il est important de maintenir cette communication pour informer la direction de tout autre incident.
- 4) Informer votre enfant que les intervenants de l'école sont là pour l'aider, que l'information demeure confidentielle et qu'il y a divers services et moyens pour l'appuyer.
- 5) Accompagner votre enfant selon le plan établi en partenariat avec l'école et les services policiers au besoin.
- 6) Maintenir les communications ouvertes avec l'école.

Formations pour le personnel :

Les membres du personnel reçoivent la **formation et les ressources** nécessaires car mieux comprendre c'est mieux intervenir. L'harmonisation des interventions du plan de prévention de l'intimidation, du code de vie et de l'arbre décisionnel ont pour ultime objectif d'assurer un climat scolaire positif, inclusif et bienveillant.

Ressources

- Directives administratives CEPEO :
[ADE-09-DA4](#)
- MEO: Recueil des politiques et des programmes
- [NPP 144 - Prévention de l'intimidation et intervention](#)
- [NPP 145 - Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves](#)
- [NPP 119 - Élaboration et mise en oeuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario](#)
- [NPP 128 - Code de conduite provincial et code de conduite des conseils scolaires](#)
- [CANADA: La prévention de l'intimidation à l'école](#)
- [Continuum des mesures de discipline éducative CEPEO](#)
- [suspension et renvoi- information](#)
- [Independent Safe Schools - Review Panel Report](#)
- [Prévention et intervention en matière d'intimidation](#)
- [Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école](#)
- [Pratiquer l'intimidation ou la cyberintimidation : Stratégies de remplacement à la suspension](#)
- [Fiche d'interventions](#)
- [Site du volet bien-être et sécurité des élèves](#)
- [continuum intimidation](#)
- [présentation intimidation \(PP\)](#)
- [continuum cyberintimidation](#)
- [présentation cyberintimidation \(PP\)](#)
- [Modèle d'intervention pour les comportements d'intimidation](#)
- [plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation](#)
- [approche globale](#)
- [Plan d'intervention en cas d'intimidation](#)
- [Questions pour différencier l'intimidation de la taquinerie](#)
- [Document d'appui: ressources pour la cyberintimidation](#)
- [Pavé 2020-2021 - Plan d'intervention et de prévention en matière de cyberintimidation](#)
- [Modèle d'intervention pour la gestion des comportements en ligne et la CYBERINTIMIDATION](#)
- [Création des liens positif: Bâtir des relations avec ses élèves, Stratégie à l'élémentaire, Stratégies à l'intermédiaire et au secondaire](#)

Ressources supplémentaires:

- [Valoris](#)
- <https://www.opp.ca/>
- [Carrefour bien-être pour les jeunes](#)
- [prevnet.ca](#)
- [Ligne parents: 1 800 387 5514](#)
- [Sécurité publique Canada](#)
- [Tel-jeunes sans frais 1-800-263-2266](#)
- [Tel-jeunes Texto 514-600-1002](#)
- [Jeunesse, J'écoute 1-800-668-6868](#)
- [En savoir plus sur les ressources TELUS Averti](#)
- [L'intimidation et ses conséquences judiciaires](#)